

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 346

15 mai 1999

**SOMMAIRE**

Altia S.A., Luxembourg .....	page 16605	Galata S.A., Luxembourg .....	16583
Amati International S.A., Luxembourg .....	16602	Gap Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	16604
Anthylis S.A., Luxembourg .....	16601	Garudamar Holding S.A., Luxembourg ..	16576, 16577
Anville Participation S.A., Luxembourg .....	16594	Gestacier S.A., Luxembourg .....	16592
Arrat Holding S.A., Luxembourg .....	16591	(La) Gestionnaire S.A., Luxembourg .....	16597
Athenum International S.A., Luxembourg .....	16597	Golosone Group Holding S.A., Luxembourg ....	16595
Bolu S.A., Luxembourg .....	16597	Guanyin Holding S.A., Luxembourg .....	16600
Calibois S.A., Luxembourg .....	16598	Henderson Independent Fund Management S.A.,	
Canlux S.A., Luxembourg .....	16590	Senningerberg .....	16584, 16587
Cemo Finance S.A., Luxembourg .....	16594	Hipermark Holding S.A., Luxembourg .....	16599
Chemiplast Holding S.A., Luxembourg .....	16596	Holkem S.A., Luxembourg .....	16607
COGINPAR, Compagnie Générale d'Investisse-		Holpa S.A., Luxembourg .....	16595
ments et de Participations S.A., Luxembourg ..	16587	Hoyts Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	16571, 16576
Luxembourg .....	16587	Indo Rama (Europe) Limited S.A., Luxbg	16578, 16580
Compagnie de Conseil et d'Investissement S.A.,		Intercity Development S.A., Luxembourg .....	16593
Luxembourg .....	16587	Intersab S.A.H., Luxembourg .....	16607
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg ..	16601	Iskra S.A., Kayl .....	16600
Consortium Paneuropéen S.A.H., Luxembourg ..	16588	IT Masters S.A., Information Technology Masters,	
Contitrans Holding S.A., Luxembourg .....	16591	Walferdange .....	16582, 16583
Corinthe S.A., Luxembourg .....	16591	Jope Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	16606
Delta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	16588	Kagi S.A., Luxembourg .....	16593
Demco International S.A., Luxembourg ..	16569, 16570	Kelly Optimal Holding S.A., Luxembourg .....	16589
Demeter, Sicav, Luxembourg .....	16588	Kinase Holding S.A., Luxembourg .....	16598
Dennington Holding Co S.A., Luxembourg .....	16576	K-Invest S.A., Luxembourg .....	16604
Diamond Investment S.A., Luxembourg .....	16603	Lunel S.A., Luxembourg .....	16590
DIN S.A., Luxembourg .....	16565	Megatown International S.A., Luxembourg .....	16601
(D.S.I.) Dimensional Stone International S.A., Lu-		Multinationale Financière S.A., Luxembourg ..	16599
xembourg .....	16590	Norma Holding S.A., Luxembourg .....	16596
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg ..	16593	Parax S.A., Luxembourg .....	16601
Doragren S.A., Luxembourg .....	16606	Plastichem Holding S.A., Luxembourg .....	16596
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Luxbg	16606	Poseidon S.A., Luxembourg .....	16607
DWPL S.A., Luxembourg .....	16562	Rheingold S.A., Luxembourg .....	16604
DWSOCA S.A., Luxembourg .....	16563	Saumarez S.A., Luxembourg .....	16594
Eagle Management S.A., Luxembourg ..	16567, 16568	Schroders Asia Pacific Growth Fund, Sicav, Luxbg	16589
EFG Private Bank (Luxembourg) S.A., Luxembg	16568	Sicea Holding S.A., Luxembourg .....	16598
Eginter S.A., Luxembourg .....	16584	SIMINTER, Société Immobilière Internationale	
Elterberg S.A.H., Luxembourg .....	16577, 16600	S.A., Luxembourg .....	16604
Elysées Monétaire, Sicav, Luxembourg .....	16588	SOMALUX - Société de Matériel Luxembourgeoise	
Entec S.A., Luxembourg .....	16566	S.A., Luxembourg .....	16608
E.P.P. Holding S.A., Luxembourg .....	16597	Suna S.A., Luxembourg .....	16596
Etoile Valorisation, Sicav, Luxembourg .....	16599	Sunbelt International Resources S.A.H., Luxembg	16600
Eucharis S.A., Luxembourg .....	16608	Tandil S.A., Luxembourg .....	16589
Faune Holding S.A., Luxembourg .....	16605	Telden S.A. Holding, Luxembourg .....	16595
Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Luxembg ..	16570, 16571	Touratour S.A., Luxembourg .....	16594
Financière Steewee S.A., Luxembourg .....	16605	TIB Holding S.A., Luxembourg .....	16602
Finanter Incorporation S.A., Luxembourg .....	16595	Uni-Invest Service S.A., Luxembourg .....	16598
FINDETECH, Société pour le Financement du		Val Joli S.A., Luxembourg .....	16599
Développement Technique A.G., Luxembourg ..	16603	Wardim S.A., Luxembourg .....	16592
Fineza S.A., Luxembourg .....	16602	Westland Holding S.A., Luxembourg .....	16603
Finwash S.A., Luxembourg .....	16580, 16581, 16582	Wimvest Holding S.A., Luxembourg .....	16608
Fontaine S.A., Luxembourg .....	16592		
Frenalux S.A., Luxembourg .....	16602		

**DWPL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 22.785.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DWPL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.785, constituée sous la dénomination de DEWAPLUS CONSEIL S.A., suivant acte notarié en date du 6 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 149 du 3 juin 1985.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Richard Schneider, directeur général, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de la Société.
2. Acceptation de la démission des administrateurs en fonction et décharge pour l'accomplissement de leur mandat.
3. Examen du rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion entre les sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. par constitution d'une nouvelle société.
4. Examen du rapport d'expert indépendant sur le projet de fusion réalisé par ERNST & YOUNG, société anonyme, conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Approbation du projet de fusion par dissolution sans liquidation des sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. et constitution d'une nouvelle société dénommée FINANCIERE DASDEU, tel que ce projet a été publié au Mémorial C, numéro 16 du 12 janvier 1999, sur base des comptes respectifs des trois sociétés arrêtés au 30 juin 1998.
6. Approbation de l'attribution aux actionnaires des sociétés dissoutes, en rémunération de l'apport de fusion, de respectivement 45.129 actions de la nouvelle société pour 3.000 actions de la société DWPL S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 15,043 actions de la nouvelle société; de 38.244 actions de la nouvelle société pour 3.000 actions de la société DWSOCA S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 12,748 actions de la nouvelle société; de 7.584 actions de la nouvelle société pour 3.000 actions de la société DIN S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 2,528 actions de la nouvelle société.
7. Constatation de la constitution de la nouvelle société, approbation de ses statuts et mesures transitoires.
8. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre du capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts.
9. Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
10. Fixation de l'adresse de la société.
11. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 1998.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction et leur donne décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée examine le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion entre les sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. par constitution d'une nouvelle société, tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 16 du 12 janvier 1999.

L'assemblée constate que les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège de la Société un mois au moins avant la date de la tenue de la présente assemblée générale appelée à approuver la fusion, ainsi qu'il résulte d'une attestation qui demeurera annexée aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée examine le rapport sur le projet de fusion établi par un réviseur indépendant, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, autorisée suivant ordonnance du 19 janvier 1999 à établir le

rapport prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales pour les trois sociétés qui fusionnent, lequel rapport demeurera annexé aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée approuve le projet de fusion par dissolution sans liquidation des sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. et la constitution d'une nouvelle société dénommée FINANCIERE DASDEU, en abrégé DASDEU, tel que ce projet a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 16 du 12 janvier 1999.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate qu'en échange du transfert à titre universel par la Société de tous ses actifs et passifs, rien excepté ni réservé, à la nouvelle société FINANCIERE DASDEU, 45.129 actions de la nouvelle société sont attribuées directement aux actionnaires de la société DWPL S.A. dissoute, à raison de 15,043 actions de la nouvelle société pour une action de la société DWPL S.A.

La nouvelle société supportera tout le passif de la société dissoute ainsi que les frais, impôts et charges à résulter de la fusion.

Ce transfert à titre universel au profit de la nouvelle société a lieu avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

La valeur nette du patrimoine de la société dissoute ainsi apporté à la nouvelle société est estimée à quarante-cinq millions cent vingt-neuf mille quarante-neuf francs luxembourgeois (45.129.049,- LUF) sur base d'un état comptable arrêté au 30 juin 1998 ci-annexé.

La différence entre la valeur nette des actifs apportés arrêtée au 30 juin 1998 et cette valeur au 31 décembre 1998 est affectée à un poste prime de fusion de la nouvelle Société.

*Septième résolution*

L'assemblée approuve les statuts de la nouvelle société tels qu'ils ont été arrêtés dans le projet de fusion.

*Condition suspensive*

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises sous la condition suspensive expresse la fusion soit approuvée par toutes les sociétés participant à la fusion.

L'assemblée décide que les points 8 à 11 de l'ordre du jour feront l'objet des délibérations de l'assemblée générale de la société FINANCIERE DASDEU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres des bureaux ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schneider, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1999, vol. 115S, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 février 1999.

F. Baden.

(11204/200/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**DWSOCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.397.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DWSOCA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.397, constituée sous la dénomination de SOTRECA CONSEIL S.A. suivant acte notarié en date du 10 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 255 du 18 septembre 1987.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Richard Schneider, directeur général, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de la Société.
2. Acceptation de la démission des administrateurs en fonction et décharge pour l'accomplissement de leur mandat.
3. Examen du rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion entre les sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. par constitution d'une société nouvelle.
4. Examen du rapport d'expert indépendant sur le projet de fusion réalisé par ERNST & YOUNG, société anonyme, conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Approbation du projet de fusion par dissolution sans liquidation des sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. et constitution d'une société nouvelle dénommée FINANCIERE DASDEU, tel que ce projet a été publié au Mémorial C, numéro 16 du 12 janvier 1999, sur base des comptes respectifs des trois sociétés arrêtés au 30 juin 1998.

6. Approbation de l'attribution aux actionnaires des sociétés dissoutes, en rémunération de l'apport de fusion, de respectivement 45.129 actions de la société nouvelle pour 3.000 actions de la société DWPL S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 15,043 actions de la société nouvelle; de 38.244 actions de la société nouvelle pour 3.000 actions de la société DWSOCA S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 12,748 actions de la société nouvelle; de 7.584 actions de la société nouvelle pour 3.000 actions de la société DIN S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 2,528 actions de la société nouvelle.

7. Constatation de la constitution de la nouvelle société, approbation de ses statuts et mesures transitoires.

8. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre du capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts.

9. Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.

10. Fixation de l'adresse de la société.

11. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 1998.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction et leur donne décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée examine le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion entre les sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. par constitution d'une nouvelle société, tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 16 du 12 janvier 1999.

L'assemblée constate que les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège de la Société un mois au moins avant la date de la tenue de la présente assemblée générale appelée à approuver la fusion, ainsi qu'il résulte d'une attestation qui demeurera annexée aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée examine le rapport sur le projet de fusion établi par un réviseur indépendant, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, autorisée suivant ordonnance du 19 janvier 1999 à établir le rapport prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales pour les trois sociétés qui fusionnent, lequel rapport demeurera annexé aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée approuve le projet de fusion par dissolution sans liquidation des sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. et la constitution d'une nouvelle société dénommée FINANCIERE DASDEU, en abrégé DASDEU, tel que ce projet a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 16 du 12 janvier 1999.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate qu'en échange du transfert à titre universel par la Société de tous ses actifs et passifs, rien excepté ni réservé, à la nouvelle société FINANCIERE DASDEU, 38.244 actions de la nouvelle société sont attribuées directement à l'actionnaire de la société DWSOCA S.A. dissoute, à raison de 12,748 actions nouvelles pour une action de la société DWSOCA S.A.

La nouvelle société supportera tout le passif de la société dissoute ainsi que les frais, impôts et charges à résulter de la fusion.

Ce transfert à titre universel au profit de la nouvelle société a lieu avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

La valeur nette du patrimoine de la société dissoute ainsi apporté à la nouvelle société est estimée à trente-huit millions deux cent quarante-quatre mille quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (38.244.088,- LUF) sur base d'un état comptable arrêté au 30 juin 1998.

La différence entre la valeur nette des actifs apportés arrêtée au 30 juin 1998 et cette valeur au 31 décembre 1998 est affectée à un poste prime de fusion de la nouvelle Société.

*Septième résolution*

L'assemblée approuve les statuts de la nouvelle société tels qu'ils ont été arrêtés dans le projet de fusion.

*Condition suspensive*

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises sous la condition suspensive que la fusion soit approuvée par toutes les sociétés participant à la fusion.

L'assemblée décide que les points 8 à 11 de l'ordre du jour feront l'objet des délibérations de l'assemblée générale de la société FINANCIERE DASDEU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres des bureaux ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schneider, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1999, vol. 115S, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 février 1999.

F. Baden.

(11205/200/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

### **DIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.787.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.787, constituée sous la dénomination de DEWINVEST CONSEIL S.A. suivant acte notarié en date du 6 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 149 du 3 juin 1985.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Richard Schneider directeur général, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de la Société.
2. Acceptation de la démission des administrateurs en fonction et décharge pour l'accomplissement de leur mandat.
3. Examen du rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion entre les sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. par constitution d'une société nouvelle.
4. Examen du rapport d'expert indépendant sur le projet de fusion réalisé par ERNST & YOUNG, société anonyme, conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Approbation du projet de fusion par dissolution sans liquidation des sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. et constitution d'une société nouvelle dénommée FINANCIERE DASDEU, tel que ce projet a été publié au Mémorial C, numéro 16 du 12 janvier 1999, sur base des comptes respectifs des trois sociétés arrêtés au 30 juin 1998.
6. Approbation de l'attribution aux actionnaires des sociétés dissoutes, en rémunération de l'apport de fusion, de respectivement 45.129 actions de la société nouvelle pour 3.000 actions de la société DWPL S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 15,043 actions de la société nouvelle; de 38.244 actions de la société nouvelle pour 3.000 actions de la société DWSOCA S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 12,748 actions de la société nouvelle; de 7.584 actions de la société nouvelle pour 3.000 actions de la société DIN S.A. dissoute, soit 1 action ancienne pour 2,528 actions de la société nouvelle.
7. Constatation de la constitution de la nouvelle société, approbation de ses statuts et mesures transitoires.
8. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre du capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts.
9. Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
10. Fixation de l'adresse de la société.
11. Divers.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes de sa Société arrêtés au 31 décembre 1998.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs en fonction et leur donne décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée examine le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion entre les sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. par constitution d'une nouvelle société, tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 16 du 12 janvier 1999.

L'assemblée constate que les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège de la Société un mois au moins avant la date de la tenue de la présente assemblée générale appelée à approuver la fusion, ainsi qu'il résulte d'une attestation qui demeurera annexée aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée examine le rapport sur le projet de fusion établi par un réviseur indépendant, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, autorisée suivant ordonnance du 19 janvier 1999 à établir le rapport prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales pour les trois sociétés qui fusionnent, lequel rapport demeurera annexé aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée approuve le projet de fusion par dissolution sans liquidation des sociétés DWPL S.A., DWSOCA S.A. et DIN S.A. et la constitution d'une nouvelle société dénommée FINANCIERE DASDEU, en abrégé DASDEU, tel que ce projet contenant les statuts de la nouvelle société a été publié au Mémorial C Recueil Spécial, numéro 16 du 12 janvier 1999.

*Sixième résolution*

L'assemblée constate qu'en échange du transfert à titre universel par la Société de tous ses actifs et passifs, rien excepté ni réservé, à la nouvelle société FINANCIERE DASDEU, 7.584 actions de la nouvelle société sont attribuées directement à l'actionnaire de la société DIN S.A. dissoute, à raison de 2,528 actions nouvelles pour une action de la société DIN S.A.

La nouvelle société supportera tout le passif de la société dissoute ainsi que les frais, impôts et charges à résulter de la fusion.

Ce transfert à titre universel au profit de la nouvelle société a lieu avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

La valeur nette du patrimoine de la société dissoute ainsi apporté à la nouvelle société est estimée à sept millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (7.584.685,- LUF) sur base d'un état comptable arrêté au 30 juin 1998.

La différence entre la valeur nette des actifs apportés arrêtée au 30 juin 1998 et cette valeur au 31 décembre 1998 est affectée à un poste prime de fusion de la nouvelle Société.

*Septième résolution*

L'assemblée constate que toutes les sociétés participant à la fusion ayant approuvé le projet de fusion, elles sont dissoutes sans liquidation, que la fusion est devenue définitive et que la nouvelle société FINANCIERE DASDEU est constituée conformément au projet de fusion.

L'assemblée décide que les points 8 à 11 de l'ordre du jour feront l'objet des délibérations de l'assemblée générale de FINANCIERE DASDEU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres des bureaux ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schneider, M. Strauss, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 1999, vol. 115S, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 février 1999.

F. Baden.

(11203/200/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**ENTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.540.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 octobre 1993

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1999, vol. 520, fol. 34, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTEC S.A.  
Signature

(11214/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**EAGLE MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 57.279.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EAGLE MANAGEMENT, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.279.

L'assemblée est ouverte à seize heures,

sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant d'un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la valeur nominale de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des mille (1.000) actions nouvelles par POWER INVEST HOLDING, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, et renonciation de l'unique autre actionnaire Monsieur Benoît Lambinet à son droit de souscription préférentiel.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la valeur nominale de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite POWER INVEST HOLDING, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, représentée aux fins des présentes par deux administrateurs, Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, et Mademoiselle Céline Stein, préqualifiée, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire Monsieur Benoît Lambinet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, représenté aux fins des présentes par Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille (1.000) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant d'un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, C. Stein, P. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1999, vol. 115S, fol. 11, case 11. – Reçu 10.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

R. Neuman.

(11206/226/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**EAGLE MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.279.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1999.

(11207/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. BANQUE DE DEPOTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.724.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., (anc. BANQUE DE DEPOTS (LUXEMBOURG) S.A.) avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, (R.C. Luxembourg numéro B 24.724), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 août 1986, publié au Mémorial C numéro 264 du 18 septembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 92 du 10 avril 1989, suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 33 du 27 janvier 1990, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 410 du 28 août 1995, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, en date du 6 août 1997, publié au Mémorial C numéro 493 du 10 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Ries, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fouad Rathle, directeur, demeurant à Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Antonios Karayannis, directeur-général, demeurant à Limpertsberg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Qu'il résulte de ladite liste de présence que la majorité du capital social est représentée.

3) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

4) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la devise du capital social de LUF en Euros et suppression de la valeur nominale des actions.

2) Augmentation du capital social souscrit par transformation et incorporation au capital des «résultats reportés» à due concurrence de deux cent dix mille six cent quarante sept Euros cinquante-deux cents (210.647,52 EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux Euros quarante-huit cents (24.789.352,48 EUR) à vingt-cinq millions d'Euros (25.000.000,- EUR).

L'augmentation se fera sans création ni émission d'actions nouvelles.

3) Augmentation du capital social souscrit de son montant actuel de vingt-cinq millions d'Euros (25.000.000,- EUR) à trente-cinq millions d'Euros (35.000.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

4) Attribution d'une valeur nominale de soixante-dix Euros (70 EUR) par action.

5) Modification afférente de l'article cinq des statuts. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social au montant de un milliard de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.000,-) en Euros au taux de change d'un Euro (1 EUR) égal quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), soit un capital de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux Euros quarante-huit cents (24.789.352,48 EUR) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix mille six cent quarante-sept Euros cinquante-deux cents (210.647,52 EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux Euros quarante-huit cents (24.789.352,48 EUR) à vingt-cinq millions d'Euros (25.000.000,- EUR), sans apports nouveaux, par l'incorporation au capital dudit montant prélevé sur les résultats reportés pour l'augmentation du capital.

L'augmentation se fera sans création ni émission d'actions nouvelles.

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentaire par des documents comptables.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de son montant actuel de vingt-cinq millions d'Euros (25.000.000,- EUR) à trente-cinq millions d'Euros (35.000.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles par des apports en numéraire par les anciens actionnaires.

Le montant de l'augmentation de capital a été intégralement libéré ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la société est dès maintenant à sa libre et entière disposition de la somme de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'attribuer une valeur nominale de soixante-dix Euros (70 EUR) aux actions présentement existantes.

*Cinquième et dernière résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-cinq millions d'Euros (35.000.000,- EUR) représenté par cinq cent mille (500.000) actions de soixante-dix Euros (70,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre millions deux cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 4.210.000,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement les montants ci-avant exprimées en Euro correspondent aux contre-valeurs suivantes en francs luxembourgeois:

EUR 210.647,52 (deux cent dix mille six cent quatre sept Euros cinquante-deux cents) correspondent à LUF 8.497.499,89 (huit millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-neuf francs luxembourgeois).

EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) correspondent à LUF 403.399.000,- (quatre cent trois millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a prononcé la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ries, Rathle, Karayannis, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 1999, vol. 848, fol. 29, case 4. – Reçu 4.033.990 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

B. Moutrier.

(11209/272/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

---

**DEMCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 37.250.

Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1999, vol. 520, fol. 33, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1999.

(11199/729/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

---

**DEMCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.250.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 février 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DEMCO INTERNATIONAL S.A., tenue à Luxembourg, le 12 février 1999, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 30 juin 1997,
- décision a été prise de reporter la perte de LUF 133.689,- à l'exercice suivant,
- décision a été prise de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité au 30 juin 1997, malgré la perte de plus de la moitié du capital social et conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales,
- décharge a été accordée aux administrateurs pour la durée de leur mandat,
- décision a été prise d'accepter la démission de MM. Stéphane d'Août et Claude Schmit de leur poste d'administrateur de la société, avec effet à dater de la présente Assemblée,
- décision a été prise de nommer EMERALD ESTATE LTD, avec le siège social au 12, Finch Road, Douglas, Isle of Man, comme nouvel administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée, pour prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant approuver les comptes au 30 juin 1998,
- décision a été prise de renouveler le mandat de M. Alain van Roy comme administrateur-délégué et le mandat de Mme Claudine Mengus comme administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée, pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires;
- décharge a été accordée au commissaire aux comptes WOOD, APPLETON, OLIVER & CO, avec siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour la durée de leur mandat,
- décision a été prise de nommer comme nouveau commissaire aux comptes COMMISERV, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 54, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg, avec effet à dater de la présente Assemblée, pour la période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.
- décision a été prise de transférer le siège social au 1, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1999, vol. 520, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11200/729/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 56.682.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 3 février 1999.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 5 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 15 janvier 1997.

2) Suivant l'article 3 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

En date du 3 février 1999, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF), pour le porter ainsi à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF) par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Le Conseil d'Administration ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires, les deux cents (200) actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées de la façon suivante:

Souscripteur:	Nombre d'actions	Capital souscrit	Capital libéré
INFIGEST S.A., avec siège social à Luxembourg . . . . .	200	250.000	250.000
Total: . . . . .	200	250.000	250.000

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 3, alinéa 1 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 30.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 février 1999, vol. 462, fol. 28, case 5. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 février 1999.

A. Lentz.

(11218/221/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

#### FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

A. Lentz.

(11219/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

#### HOYTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.930.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA,

2) H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA,

3) H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA,

all here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of three proxies established on September 15, 1998.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. They are the sole shareholders of the limited liability company established in Luxembourg under the name of HOYTS HOLDING, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 66.930, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 14, 1998 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) divided into three hundred and seventy-five (375) shares of forty United States dollars (USD 40.-) each.

All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's capital by fourteen million six hundred and thirteen thousand United States dollars (USD 14,613,000.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) to fourteen million six hundred and twenty-eight thousand United States dollars (USD 14,628,000.-) by creation and issue of three hundred and sixty-five thousand three hundred and twenty-five (365,325) new shares of a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each.

*Second resolution*

The shareholders resolve to agree to the following subscriptions:

- 1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II L.P., prenamed, three hundred and thirty-nine thousand seven hundred and seventy-five (339,775) new shares
- 2) H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., prenamed, twenty-one thousand fifty (21,050) new shares.
- 3) H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., prenamed, four thousand five hundred (4,500) new shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

1) Thereupon intervened the company HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II L.P., prenamed, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed,  
by virtue of a proxy established on September 15, 1998.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The company HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II L.P., through its proxyholder, declared to subscribe to three hundred thirty-nine thousand seven hundred and seventy-five (339,775) new shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of thirteen million five hundred and ninety-one thousand United States dollars (USD 13,591,000.-), by contribution in kind of two hundred and twenty-four (224) shares of H & F HOYTS, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscribed at the company register B 49.317, incorporated on November 8, 1994, which are hereby transferred to and accepted by the Company and which are valued by the contributor at thirteen million five hundred and ninety-one thousand United States dollars (USD 13,591,000.-).

It results from a statement issued by the management of H & F HOYTS, S.à r.l., that such 224 shares held by HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II L.P. in the capital of the company H & F HOYTS, S.à r.l. have a value of at least thirteen million five hundred and ninety-one thousand United States dollars (USD 13,591,000.-).

It results likewise from the proxy granted by HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II L.P., that:

- «- such shares are fully paid up,
- such shares are in registered form,
- HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II L.P. is the sole person entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares,
- there exists no preemption rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him,
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct of the shares and none of the shares is the subject of any attachment,
- such shares are freely transferable in accordance with Luxembourg law and the articles of association of H & F HOYTS, S.à r.l.»

2) Thereupon intervened the company H & F ORCHARD PARTNERS, L.P. prenamed,  
here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed,  
by virtue of a proxy established on September 15, 1998.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The company H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., through its proxyholder, declared to subscribe to twenty-one thousand and fifty (21,050) new shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of eight hundred forty-two thousand United States dollars (USD 842,000.-), by contribution in kind of fourteen (14) shares of H & F HOYTS, S.à r.l., prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Company and which are valued by the contributor at eight hundred forty two thousand United States dollars (USD 842,000.-).

It results from a statement issued by the management of H & F HOYTS, S.à r.l., that such fourteen (14) shares held by H & F ORCHARD PARTNERS, L.P. in the capital of the company H & F HOYTS, S.à r.l. have a value of eight hundred forty-two thousand United States dollars (USD 842,000.-).

It results likewise from the proxy granted by H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., that:

- «- such shares are fully paid up,
- such shares are in registered form,
- H & F ORCHARD PARTNERS, L.P. is the sole person entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares,
- there exists no preemption rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him,
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct of the shares and none of the shares is the subject of any attachment, such shares are freely transferable in accordance with Luxembourg law and the articles of association of H & F HOYTS, S.à r.l.»

3) Thereupon intervened the company H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P. prenamed, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy established on September, 15, 1998.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The company H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, through its proxyholder, declared to subscribe to four thousand five hundred (4,500) new shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of one hundred and eighty thousand United States dollars (USD 180,000.-), by contribution in kind of three (3) shares of H & F HOYTS, S.à r.l., prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Company and which are valued by the contributor at one hundred and eighty thousand United States dollars (USD 180,000.-).

It results from a statement issued by the management of H & F HOYTS, S.à r.l., that such three shares held by H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P in the capital of the company H & F HOYTS, S.à r.l. have a value of one hundred and eighty thousand United States dollars (USD 180,000.-).

It results likewise from the proxy granted by H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, that:

- «- such shares are fully paid up,
- such shares are in registered form,
- H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P is the sole person entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares,
- there exists no preemption rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him,
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct of the shares and none of the shares is the subject of any attachment,
- such shares are freely transferable in accordance with Luxembourg law and the articles of association of H & F HOYTS, S.à r.l.»

#### *Third resolution*

Pursuant to the above increase of capital, the shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation in consequence thereof and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at fourteen million six hundred and twenty-eight thousand United States dollars (USD 14,628,000.-) divided into three hundred and sixty-five thousand seven hundred (365,700) shares of forty United States dollars (USD 40.-) each.»

The three hundred and sixty-five thousand seven hundred (365,700) shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- 1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA, 340,124 shares;
  - H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., having its registered office at One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA, 21,071 shares;
  - H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, having its registered office at One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA, 4,505 shares.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 250,000.-)

#### *Pro fisco*

The parties refer to what concerns the contribution tax, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption, the hereabove said contributions in kind representing, added-up to the company owning 100% of the share capital of a company having its registered office and head office in the European Union.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., avec siège social à One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA,
- 2) H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., avec siège social à One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA,
- 3) H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, avec siège social à One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA,

tous ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu de trois procurations données le 15 septembre 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HOYTS HOLDING, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 66.930, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 octobre 1998, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille dollars (USD 15.000,-) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de quarante dollars (USD 40,-) chacune.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de quatorze millions six cent treize mille dollars des Etats-Unis (USD 14.613.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-) à quatorze millions six cent vingt-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 14.628.000,-) par création et émission de trois cent soixante-cinq mille trois cent vingt-cinq (365.325) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'approuver les souscriptions suivantes:

- HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL, préqualifiée, trois cent trente-neuf mille sept cent soixante-quinze mille (339.775) nouvelles parts sociales.

- H & F ORCHARD PARTNERS, L.P. préqualifiée, vingt et un mille cinquante (21.050,- USD) nouvelles parts sociales.

- H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P. préqualifiée, quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

1) Est ensuite intervenue la société HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 1998.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., par son mandataire, a déclaré souscrire à trois cent trente-neuf mille sept cent soixante-quinze (339.775) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de treize millions cinq cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis (USD 13.591.000,-), par apport en nature de deux cent vingt-quatre (224) parts sociales de H & F HOYTS, S.à r.l., avec siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 49.317, constituée en date du 8 novembre, lesquelles parts sociales par les présentes ont été transférées à et acceptées par la Société et qui sont évaluées par l'apporteur à treize millions cinq cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis (USD 13.591.000,-).

Il résulte d'une déclaration émise par la gérance de H & F HOYTS, S.à r.l., que les parts sociales détenues par HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P. dans le capital de la société H & F HOYTS, S.à r.l. ont une valeur de treize millions cinq cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis (USD 13.591.000,-).

Il résulte également de la procuration donnée par HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., que:

«- ces parts sociales sont entièrement libérées, ces parts sociales sont nominatives,

HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P. est la seule personne autorisée à détenir ces parts sociales et ayant le droit d'en disposer,

- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce qu'une ou plusieurs des parts sociales lui soient transférées,

- aucune de ces parts sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les parts sociales et aucune des parts sociales n'est soumise à un gage,

ces parts sociales sont librement transmissibles conformément au droit luxembourgeois et aux statuts de H & F HOYTS, S.à r.l.»

2) Est ensuite intervenue la société H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 1998.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., par son mandataire, a déclaré souscrire à vingt et un mille cinquante (21.050) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de huit cent quarante-deux mille dollars des Etats-Unis (USD 842.000,-), par apport en nature de quatorze (14) parts sociales de H & F HOYTS, S.à r.l., préqualifiée, lesquelles parts sociales par les présentes, ont été transférées à et acceptées par la Société et qui sont évaluées par l'apporteur à huit cent quarante-deux mille dollars des Etats-Unis (USD 842.000,-).

Il résulte une déclaration émise par la gérance de H & F HOYTS, S.à r.l., que les parts sociales détenues par H & F ORCHARD PARTNERS, L.P. dans le capital de la société H & F HOYTS, S.à r.l. ont une valeur de huit cent quarante-deux mille dollars des Etats-Unis (USD 842.000,-).

Il résulte également de la procuration donnée par H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., que:

- «- ces parts sociales sont entièrement libérées,
  - ces parts sociales sont nominatives,
  - H & F ORCHARD PARTNERS, L.P. est la seule personne autorisée à détenir ces parts sociales et ayant le droit d'en disposer,
  - il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce qu'une ou plusieurs des parts sociales lui soient transférées,
  - aucune de ces parts sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les parts sociales et aucune des parts sociales n'est soumise à un gage,
- ces parts sociales sont librement transmissibles conformément au droit luxembourgeois et aux statuts de H & F HOYTS, S.à r.l.»

3) Est ensuite intervenue la société H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 1998.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, par son mandataire, a déclaré souscrire à quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 180.000,-), par apport en nature de trois (3) parts sociales de H & F HOYTS, S.à r.l., préqualifiée, lesquelles parts sociales par les présentes ont été transférées à et acceptées par la Société et qui sont évaluées par l'apporteur à cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 180.000,-).

Il résulte d'une déclaration émise par la gérance de H & F HOYTS, S.à r.l., que les parts sociales détenues par H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P dans le capital de la société H & F HOYTS, S.à r.l. ont une valeur de cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 180.000,-).

Il résulte également de la procuration donnée par H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, que:

- «- ces parts sociales sont entièrement libérées,
  - ces parts sociales sont nominatives,
  - H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P est la seule personne autorisée à détenir ces parts sociales et ayant le droit d'en disposer,
  - il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce qu'une ou plusieurs des parts sociales lui soient transférées,
  - aucune de ces parts sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les parts sociales et aucune des parts sociales n'est soumise à un gage,
- ces parts sociales sont librement transmissibles conformément au droit luxembourgeois et aux statuts de H & F HOYTS, S.à r.l.»

#### *Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatorze millions six cent vingt-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 14.628.000,-) représenté par trois cent soixante-cinq mille sept cents (365.700) parts sociales de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.»

Les trois cent soixante-cinq mille sept cents (365.700) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- 1) HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS II, L.P., siège social à One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA, trois cent quarante mille cent vingt-quatre (340.124) parts sociales;
- 2) H & F ORCHARD PARTNERS, L.P., siège social à One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA, vingt et un mille soixante et onze (21.071) parts sociales;
- 3) H & F INTERNATIONAL PARTNERS, L.P, siège social à One Maritime Plaza 12th Floor, San Francisco, Ca. 94111, USA, quatre mille cinq cent cinq (4.505) parts sociales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

#### *Pro fisco*

Les parties se réfèrent, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4. 2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport, les prédicts apports en nature portant la participation à 100% (cent pour cent) du capital d'une société ayant son siège statutaire et de direction effective sur le territoire d'un état membre (Luxembourg).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, lieu et date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 114S, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 février 1999.

G. Lecuit.

(11238/220/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

---

**HOYTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 février 1999.

G. Lecuit.

(11239/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

---

**DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.657.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1999.

*Pour DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(11201/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

---

**GARUDAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 60.019.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GARUDAMAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de AMIRAMAR HOLDING suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange le 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 21 octobre 1997 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 60.019.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael Nisser, administrateur de société, demeurant à New York (USA), qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Vlaeminck, expert comptable, demeurant à Anvers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Wilhelmina Van Buynder-Piels, secrétaire, demeurant à Temse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.250.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

2. Souscription et libération des 3.000 actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.250.000,- LUF) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Les nouvelles actions émises ont les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les trois mille (3.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées par versement en espèces par les anciens actionnaires comme suit:

1) Monsieur Michael Nisser, administrateur de sociétés, demeurant à New York (USA), six cent trente et une actions	631
2) Monsieur Loic Maurice Robert Roullier, administrateur de sociétés, demeurant à Meudon (France), six cent trente et une actions	631
3) Monsieur Nedal Nasser, administrateur de sociétés, demeurant à Mortsels (Belgique), deux cent quarante actions	240
4) Monsieur Ali Nesr, administrateur de sociétés, demeurant à Beyrouth (Liban), six cent cinquante-huit actions	658
5) Monsieur Mario Silva, administrateur de sociétés, demeurant à Hagersten (Suède), deux cent neuf actions	209
6) Monsieur Abdul Ilah Nasser, administrateur de sociétés, demeurant à Anvers (Belgique), six cent trente et une actions	631

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.250.000,- LUF), représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 65.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Nisser, R. Vlaeminck, W. Van Buynder-Piels, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 février 1999, vol. 462, fol. 30, case 1. – Reçu 30.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 février 1999.

A. Lentz.

(11226/221/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**GARUDAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 60.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

A. Lentz.

(11227/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**ELTERBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.135.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 11 février 1999 au siège social*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1999, vol. 520, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(11213/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscription at trade register Luxembourg section B in course, incorporated by deed dated on the 10th of February, 1999, to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at Nospelt.

The chairman appoints as secretary Mr John Hames, expert-comptable, residing at Mersch.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carole Lacroix, employee, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the two thousand four hundred and forty-one (2,441) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Payment by the existing shareholders of four thousand four hundred and ten Irish Pounds (IEP 4,410.-), representing 18.07% of the share capital, amount which had not yet paid-in on the initially subscribed shares.

2) Capital increase by the amount of twenty-five thousand five hundred ninety Irish Pounds (IEP 25,590.-) in order to raise it from its present amount of twenty-four thousand four hundred and ten Irish Pounds (IEP 24,410.-) to fifty thousand Irish Pounds (IEP 50,000.-) by creation and issue of two thousand five hundred ninety (2,559) new shares with a nominal value of ten Irish Pounds (IEP 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

3) Subscription and entire payment of the two thousand five hundred fifty-nine (2,559) newly issued shares by INDO WORTH (THAILAND) LIMITED.

4) Amendment of article 5, first paragraph to give it the following content:

«The corporate capital is set at fifty thousand Irish Pounds (IEP 50,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of ten Irish Pounds (IEP 10.-) each, fully paid up.»

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting states the payment by the existing shareholders of four thousand four hundred and ten Irish Pounds (IEP 4,410.-), representing 18.07% of the share capital, amount which had not yet paid-in on the initially subscribed shares.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the share capital by the amount of twenty-five thousand five hundred ninety Irish Pounds (IEP 25,590.-), in order to raise it from its present amount of twenty-four thousand four hundred and ten Irish Pounds (IEP 24,410.-) to fifty thousand Irish Pounds (IEP 50,000.-) by creation and issue of two thousand five hundred fifty-nine (2,559) new shares with a nominal value of ten Irish Pounds (IEP 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The meeting, after having stated that the minority shareholder has renounced to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the two thousand five hundred fifty-nine (2,559) new shares the majority shareholder.

*Subscription - Payment*

Then INDO WORTH (THAILAND) LIMITED, with registered office at 75/101,102 Ocean Tower 2, 37th Floor, Soi Sukhumvit 19 (Wattana), Asoke Road, Bangkok, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the two thousand five hundred fifty-nine (2,559) new shares, and to have them fully paid up, as was certified to the undersigned notary, so that from now on the company INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A. has at its free and entire disposal the sum of twenty-five thousand five hundred ninety Irish Pounds (IEP 25,590.-).

*Fourth resolution*

As a consequence of such increase of capital, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at fifty thousand Irish Pounds (IEP 50,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of ten Irish Pounds (IEP 10.-) each, fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, en cours d'inscription au R. C. Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 10 février 1999, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire M. John Hames, expert-comptable, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Carole Lacroix, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille quatre cent quarante et une (2.441) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Paiement par les actionnaires actuels de quatre mille quatre cent dix livres irlandaises (IEP 4.410,-), représentant 18,07% du capital social, montant qui n'avait pas été libéré lors de la souscription initiale des actions.

2) Augmentation du capital à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix livres irlandaises (IEP 25.590,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille quatre cent dix livres irlandaises (IEP 24.410,-) à cinquante mille livres irlandaises (IEP 50.000,-), par la création et l'émission de deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix livres irlandaises (IEP 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription et entière libération des deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles actions par INDO WORTH (THAILAND) LIMITED.

4) Modification afférente de l'article cinq, premier paragraphe des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille livres irlandaises (IEP 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix livres irlandaises (10,-) chacune.»

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée constate le paiement par les actionnaires actuels de quatre mille quatre cent dix livres irlandaises (IEP 4.410,-), représentant 18,07% du capital social, montant qui n'avait pas été libéré lors de la souscription initiale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix livres irlandaises (IEP 25.590,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille quatre cent dix livres irlandaises (IEP 24.410,-) à cinquante mille livres irlandaises (IEP 50.000,-), par la création et l'émission de deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix livres irlandaises (IEP 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

*Souscription - Libération*

Ensuite INDO WORTH (THAILAND) LIMITED, une société avec siège social à 75/101,102 Ocean Tower 2, 37th Floor, Soi Sukhumvit 19 (Wattana), Asoke Road, Bangkok, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire les deux mille cinq cent cinquante-neuf (2.559) actions nouvelles et les libérer intégralement, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la société INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A. a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix livres irlandaises (IEP 25.590,-).

*Quatrième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinquante mille livres irlandaises (IEP 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix livres irlandaises (10,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Ferres, J. Hames, C. Lacroix, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1999, vol. 115S, fol. 17, case 7. – Reçu 13.107 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1999.

J. Elvinger.

(11243/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11242/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**FINWASH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange,

agissant en sa qualité de mandataire de la société FINWASH S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 29 décembre 1998, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - FINWASH S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 414 du 9 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 septembre 1998 numéro 698.

II. - Le capital souscrit de la société est de sept cent cinquante millions de lires italiennes (750.000.000,- ITL), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital à cinq milliards de lires italiennes (5.000.000.000,- ITL). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 15 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

III. - Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 29 décembre 1998, le conseil a décidé de procéder à une deuxième tranche d'augmentation de capital par la souscription de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de cinq cent millions de lires italiennes (500.000.000,- ITL) et passe de sept cent cinquante millions de lires italiennes à un milliard deux cent cinquante millions de lires italiennes (1.250.000.000,- ITL).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV. - Suite à cette augmentation de capital qui précède, l'article 3 (alinéa 1) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3 (alinéa 1)** Le capital social est fixé à un milliard deux cent cinquante millions de liras italiennes (1.250.000.000,- ITL), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois (160.000,- LUF).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à dix millions quatre cent dix-sept mille cinq cent francs luxembourgeois (10.417.500,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 408, fol. 9, case 5. – Reçu 104.175 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 1999.

E. Schroeder.

(11222/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**FINWASH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINWASH S.A., ayant son siège social Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1998, numéro 414.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Fixation d'un nouveau capital autorisé de LIT 15.000.000.000,-.

2.- Décision d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

3.- Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé de quinze milliards de liras italiennes (15.000.000.000,- ITL).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéas 3, 4 et 5) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3 (alinéas 3, 4, 5, 6, 7 et 8)** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter à quinze milliards de lires italiennes (15.000.000.000,- ITL).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Madame Sandrine Purel, employée privée, demeurant à F-Erouville et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange en tant qu'administrateur terminant le mandat de Madame Sandrine Purel, prénommée, qui prendra fin à l'assemblée de 2004. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Irthum, M. Hack, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 février 1999, vol. 408, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 1999.

E. Schroeder.

(11223/228/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**FINWASH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

E. Schroeder.

(11224/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**IT MASTERS S.A., INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 57.435.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS S.A., en abrégé IT MASTERS S.A., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, R. C. Luxembourg section B numéro 57.435, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 142 du 24 mars 1997, avec un capital social de un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Docquier, comptable, demeurant à Fléron (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

2.- Modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier la deuxième phrase de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième phrase.** Le siège social est établi à Walferdange.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Docquier, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 1999, vol. 505, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Releveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

*J. Seckler.*

(11244/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**IT MASTERS S.A., INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 57.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 1999.

*J. Seckler.*

(11245/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**GALATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.811.

L'assemblée générale statutaire du 10 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 22 février 1999.

*Pour GALATA S.A.*

**CREGELUX**

**Crédit Général du Luxembourg**

**Société Anonyme**

**Signatures**

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Releveur (signé): J. Muller.*

(11225/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**EGINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 19.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour EGINTER S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signatures

(11210/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**EGINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 19.916.

L'assemblée générale statutaire du 12 mai 1997 a accepté la démission de Monsieur Emmanuel Dumont De Chassart de ses fonctions d'administrateur et n'a pas procédé à son remplacement.

Luxembourg, le 9 février 1999.

Pour EGINTER S.A., Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11211/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 24.340.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A. (the «Corporation»), having its registered office in Senningerberg, 6D, route de Trèves, incorporated by deed of the undersigned notary, on 2nd June 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, the («Mémorial»), number 162 on 20th June, 1986 under the name of HENDERSON JAPAN MANAGEMENT S.A. The Articles of Incorporation (the «Articles») were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28th May, 1998, published in the Mémorial, number 660 of the 17th September 1998.

The meeting is presided over by Mrs Anne-Marie L Phipps, Operations Manager and Company Secretary, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Nathalie Wilmart, secretary, residing in Gomery (B).

The meeting elected as scrutineer Mr David Winters, director client services, residing in Waldbredimus.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders' proxies and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders, will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the eighty (80) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting could validly decide on the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1) Increase of capital of the Corporation by 20,000.- USD in order to raise it from the amount of 80,000.- USD to 100,000.- USD by the issue and allotment to HENDERSON INVESTORS JERSEY LTD of 20 new shares with a par value of 1,000.- USD each through the contribution to capital of the profit brought forward in the amount of 20,000.- USD.

2) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

«The corporate capital is set at one hundred thousand United States Dollars (100,000.- USD) consisting of hundred (100) shares in registered form with a par value of one thousand United States Dollars (1,000.- USD) per share.»

3) Transfer of 2,000.- USD from the profit brought forward to the legal reserve.

4) Replacement of article 18 of the Articles in order to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the current accounting year which has started on 1st April, 1998 and which will end on 31st December, 1998.»

5) Replacement of the first sentence of article 8 of the Articles in order to read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of March at 3.00 p.m.»

After having deliberated, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

After having noted that HENDERSON NOMINEES LTD waives its preferential subscription right and that HENDERSON INVESTORS JERSEY LTD accepts the allotment of 20 (twenty) new shares, the meeting decides to increase the capital of the Corporation by 20,000.- USD in order to raise it from the amount of 80,000.- USD (eighty-thousand United States Dollars) to 100,000.- USD (hundred thousand United States Dollars) by the creation, the issue and the allotment to HENDERSON INVESTORS JERSEY LTD, of 20 (twenty) new shares with a par value of 1,000.- USD (one thousand United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existent shares, through the contribution to capital of the profit brought forward in the amount of 20,000.- USD (twenty-thousand United States Dollars).

The existence of this profit brought forward is established by a situation dated October 31, 1998.

*Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

«The corporate capital is set at one hundred thousand United States Dollars (100,000.- USD) consisting of hundred (100) shares in registered form with a par value of one thousand United States Dollars (1,000.- USD) per share.»

*Third resolution*

The meeting decides to transfer 2,000.- USD (two thousand United States Dollars) from the profit brought forward to the legal reserve.

*Fourth resolution*

The meeting decides to replace article 18 of the Articles in order to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the current accounting year which has started on 1st April, 1998 and which will end on 31st December, 1998.»

*Fifth resolution*

The meeting decides to replace the first sentence of article 8 of the Articles in order to read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of March at 3.00 p.m.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of this deed are estimated at forty thousand Luxembourg Francs (40,000.- LUF).

*Estimation*

For the purpose of registration, the increase of the capital is evaluated at seven hundred three thousand Luxembourg Francs (703,000.- LUF).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Senningerberg, 6D, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 162 du 20 juin 1986 sous la dénomination HENDERSON JAPAN MANAGEMENT S.A. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mai 1998 publié au Mémorial, numéro 660 du 17 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Marie L Phipps, Operations Manager and Company Secretary, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Wilmart, secrétaire, demeurant à Gomery (B).  
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Winters, directeur client services, demeurant à Waldbredimus.  
Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les représentants des actionnaires et le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence accompagnée des procurations signées ne varietur par leurs détenteurs restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt (80) actions représentant l'entière du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société de 20.000,- USD de manière à le porter de son montant de 80.000,- USD à 100.000,- USD par l'émission et l'attribution à HENDERSON INVESTORS JERSEY LTD, de 20 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- USD chacune, par apport au capital du profit reporté à concurrence de 20.000,- USD.

2) Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à lire:

«Le capital social est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD), représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) par action.»

3) Transfert de 2.000,- USD du profit reporté vers la réserve légale.

4) Remplacement de l'article 18 des Statuts de manière à lire:

«L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 1998 et qui se terminera le 31 décembre 1998.»

5) Remplacement de la première phrase de l'article 8 des Statuts de manière à lire:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois de mars à 15.00 heures.»

Après avoir délibéré l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Après avoir noté que HENDERSON NOMINEES LTD renonce à son droit de souscription préférentiel et que Henderson Investors Jersey Ltd accepte l'attribution de 20 (vingt) nouvelles actions, l'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de 20.000,- USD (vingt-mille dollars des Etats-Unis) de manière à le porter de son montant de 80.000,- USD (quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis) à 100.000,- USD (cent mille dollars des Etats-Unis) par l'émission et l'attribution à HENDERSON INVESTORS JERSEY LTD, de 20 (vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars des Etats-Unis) chacune ayant chacune les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport au capital des profits reportés à concurrence de 20.000,- USD (vingt mille dollars des Etats-Unis).

L'existence de ces profits reportés se dégage d'une situation comptable arrêtée au 31 octobre 1998.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à lire:

«Le capital social est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD), représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de mille dollars des Etats Unis (1.000,- USD) par action.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer 2.000,- USD (deux mille dollars des Etats-Unis) des profits reportés vers la réserve légale.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide remplacer l'article 18 des Statuts de manière à lire:

«L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année à l'exception de l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 1998 et qui se terminera le 31 décembre 1998.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer la première phrase de l'article 8 des Statuts de manière à lire:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois de mars à 15.00 heures.»

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à sept cent trois mille francs luxembourgeois (703.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française et sur demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A.-M. Phipps, N. Wilmart, D. Winters, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 1998, vol. 407, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 1998.

E. Schroeder.

(11235/228/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 24.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 1999.

E. Schroeder.

(11236/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS  
ET DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.136.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE  
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(11184/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS  
ET DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.136.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE  
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(11185/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**COMPAGNIE DE CONSEIL ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.276.

Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(11188/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 10.035.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour *CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H.*

*Société Anonyme Holding*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(11194/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**DELTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.005.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 1999, Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour *DELTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.*

**CREGELUX**

**CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.**

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1999, vol. 520, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11198/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1999.

**DEMETER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 22.421.

*Annonce de mise en paiement d'un dividende*

Un dividende sera mis en paiement à partir du 24 mai 1999:

€ 20,- par action DEMETER PATRIMOINE distribution coupon n° 7

€ 10,- par action DEMETER FRANCS BELGES distribution coupon n° 7

Les paiements se feront aux guichets de:

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

et

BANQUE DEGROOF S.A., 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles

Les actions seront cotées ex-dividende à partir du 24 mai 1999. Le paiement du dividende est soumis en Belgique au précompte mobilier. Le dernier rapport périodique est disponible auprès des établissements assurant le service financier.

(02486/755/17)

**ELYSEES MONETAIRE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.791.

Les actionnaires d'ELYSEES MONETAIRE, sont invités à participer à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

modificative des statuts qui se tiendra à Luxembourg, 39, allée Scheffer le 4 juin 1999 à 10.00 heures. L'ordre du jour sera le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifier les statuts afin de permettre l'apport de la société à une société tierce, par l'adjonction d'un article libellé de la façon suivante: «Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la Société peut procéder à un apport de ses actifs à un autre OPC de droit luxembourgeois relevant de la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La décision relative à l'apport peut être prise sans quorum de présence, et l'adoption des résolutions nécessite la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.»
2. Apporter les actifs de ELYSEES MONETAIRE dans le compartiment EXATIS EURO RESERVE.
3. Acter que la décision d'apport produira ses effets un mois après l'issue de la présente assemblée, soit le 4 juillet 1999. Jusqu'à cette date, tout investisseur pourra racheter ses actions sans frais supplémentaires.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter par le biais d'une procuration. Les procurations devront parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour tenir valablement l'assemblée, un quorum de 50 % des actions en circulation est requis. Les résolutions seront adoptées à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées.

I (02424/005/25)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.171.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, Sicav (the «Company») will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG at 50, avenue J.F. Kennedy in L-2951 Luxembourg on 31st May 1999 at 2.30 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Company.
2. To appoint a liquidator.

The quorum required for the meeting is 50% of the shares outstanding and the passing of resolution no. 1 requires the consent of two thirds of the shares represented at the meeting.

If the quorum is not reached the meeting will be adjourned. The quorum required for the adjourned meeting shall be those persons present in person or by proxy and the resolutions will be passed by a majority of two-thirds of the shares represented at such meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders who are not able to attend this extraordinary general meeting, are kindly requested to execute the enclosed proxy form and return it to the registered office of the Company. To be valid, proxies should be delivered to the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg by 4.00 p.m. on the business day preceding the date of the meeting.

I (02483/755/25)

*The Board of Directors.*

---

**TANDIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.945.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le jeudi 10 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02354/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KELLY OPTIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.469.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
5. Divers.

I (02382/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUNEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.006.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 1999 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales (demander à Mme Richardy);
- g) remplacement de la «FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN» par «MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, Secs»;
- h) divers

I (02395/045/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**(D.S.I.) DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 juin 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (02249/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CANLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.647.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 juin 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Conversion du capital social en Euros.
7. Divers.

I (02250/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

16591

**CORINTHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.967.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02182/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

---

**CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02183/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

---

**ARRAT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02184/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

---

16592

**GESTACIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.718.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02180/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

---

**FONTAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 57.198.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02181/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

---

**WARDIM S.A., Société Anonyme,  
(anc. UTOPIE EXPANSION S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 juin 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Conversion du capital social en Euros.
8. Divers.

I (02248/029/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 3 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Election d'un administrateur supplémentaire.
5. Réélection des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
6. Modification de la devise de consolidation de la Sicav en euro et modification des articles 5, 6<sup>ème</sup> alinéa, 23, 1<sup>er</sup> alinéa, 23 - D b) et 25, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas des statuts.
7. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 27 mai 1999 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02344/755/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**KAGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.155.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02178/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

**INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 juin 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02179/029/20)

*Le Conseil d'administration.*

**SAUMAREZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.379.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 1999* à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (02338/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 1999* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (02340/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TOURATOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 17.049.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (02341/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANVILLE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 59.967.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 1999* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (02342/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.156.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02046/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 1999 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02069/006/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TELDEN S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.038.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s.;
- g) divers.

I (02282/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HOLPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 45.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
3. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
4. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
5. Démission d'Administrateur et ratification de la cooptation d'un Administrateur.
6. Divers.

I (02339/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PLASTICHEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.506.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01926/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHEMIPLAST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.484.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01927/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SUNA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 7.939.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 3 juin 1999 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (02245/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NORMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.042.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 1999 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s.;
- g) divers.

I (02277/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LA GESTIONNAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 17.159.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01923/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATHENUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.014.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01924/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BOLU S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.759.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on June 4, 1999 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1997 and 1998
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

I (01925/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.074.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02047/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

16598

**SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01918/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.588.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on June 3, 1999 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996, 1997 and 1998
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Statutory Appointment
6. Miscellaneous.

I (01920/795/17)

*The Board of Directors.*

---

**UNI-INVEST SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.178.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01921/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CALIBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01922/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01917/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MULTINATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.729.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01919/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**VAL JOLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.101.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 mai 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (02165/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ETOILE VALORISATION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.620.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 25 mai 1999 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Nomination de Messieurs Jacques Blondel, Jean-Claude Courtois, Michel Leveque et Jean Jacques Reydellet comme Administrateurs supplémentaires.

Les décisions concernant le point de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

II (02232/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

16600

**ISKRA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3650 Kayl, 28, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 53.335.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à Kayl, le mardi 25 mai 1999 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1998.
2. Rapport du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Collège des Commissaires.
4. Affectation du Résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Collège des Commissaires.
6. Divers.

II (01208/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SUNBELT INTERNATIONAL RESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 22.554.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 1999 à 17.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

II (01325/520/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELTERBERG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.135.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 mai 1999 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire
6. Divers

II (01326/520/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GUANYIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 mai 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 31 mars 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01563/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

16601

**PARAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.  
R. C. Luxembourg B 48.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 mai 1999 à 14.30 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01455/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.293.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1999 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01564/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.886.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01565/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANTHYLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.049.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (01658/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

16602

**AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01659/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINEZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.124.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01661/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FRENALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01662/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 mai 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (01664/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINDETECH, SOCIETE POUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT TECHNIQUE,  
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 26, rue Louvigny.  
H. R. Luxemburg B 27.100.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,**

die am 25. Mai 1999 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 30. Juni 1997 und 1998
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Spezialentlastung an den Verwaltungsrat für die Zeitspanne vom 1. Juli 1998 bis zum Tag der Ausserordentlichen Generalversammlung
5. Billigung des Rücktritts sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars sowie Ernennung ihrer jeweiligen Stellvertreter
6. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
7. Sonderbericht des Verwaltungsrates betreffend die Entwicklung der Filialen
8. Aufkündigung des Gesellschaftssitzes
9. Verschiedenes.

II (01660/795/24)

Der Verwaltungsrat.

**DIAMOND INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.  
H. R. Luxemburg B 34.899.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,**

die am 25. Mai 1999 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996, 1997 und 1998
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
5. Spezialentlastung an den Verwaltungsrat für die Zeitspanne vom 1. Januar 1999 bis zum Tag der Ausserordentlichen Generalversammlung
6. Billigung des Rücktritts sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars sowie Ernennung ihrer jeweiligen Stellvertreter
7. Aufkündigung des Gesellschaftssitzes
8. Verschiedenes.

II (01699/795/21)

Der Verwaltungsrat.

**WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.185.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (01939/029/20)

Le Conseil d'Administration.

**SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01663/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**RHEINGOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, le 26 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 1998.
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation du résultat net.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (01700/267/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.623.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> juin 1999 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01810/008/16)

*Le Conseil d'Administration  
Signature*

**K-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 67.412.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01963/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINANCIERE STEEWEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.856.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 mai 1999 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01880/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 25 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Conversion du capital social en Euros
8. Divers

II (01940/029/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALTIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.526.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 1999, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le 31 mai 1999 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Conversion du capital social, actuellement exprimé en francs français, en euros; suppression de la valeur nominale des actions;
- 2) Augmentation du capital social, par prélèvement sur les résultats reportés de la société, pour le porter au montant de huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR) représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale;
- 3) Modification de l'article cinq des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;
- 4) Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pout autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (01976/546/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**DORAGREN, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (02008/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.344.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 25 mai 1999 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01974/008/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

Bei der am 29. April 1999 abgehaltenen ersten ausserordentlichen Generalversammlung war das vom Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebene Quorum nicht vertreten, somit werden die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) gemäss dem Gesetz von 1915 hiermit zur

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 31. Mai 1999 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Abänderung der Satzung wie folgt:
  - a) Artikel 5 der Satzung, Absatz 1, Satz 2 wird wie folgt abgeändert:  
«Das Mindestkapital hat sich - wie gesetzlich vorgeschrieben - auf den Gegenwert von fünfzig Millionen Luxemburger Franken (LUF 50.000.000,-) in Euro zu belaufen.»
  - b) Artikel 5 der Satzung, Absatz 2, Satz 3 und 4 wird wie folgt abgeändert:  
«Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft haben für sämtliche Teilfonds zusammengenommen auf die Währung des Anteilkapitals, d.h. auf Euro zu lauten. Wenn im Falle einer Mehrzahl von Teilfonds - wie in diesem Artikel vorgesehen - die Konten dieser Teilfonds auf andere Währungen lauten, sind diese Konten in Euro umzurechnen und zum Zwecke der Erstellung der Jahresabschlüsse der Gesellschaft zu addieren.»
2. Die gefassten Beschlüsse bezüglich Artikel 5 werden zum 1. Januar 1999 wirksam:
3. Artikel 7 der Satzung Absatz 1, letzter Satz wird wie folgt abgeändert:  
«Dem Käufer werden unverzüglich nach Eingang des Kaufpreises bei der Depotbank Anteile in entsprechender Höhe übertragen.»

## 4. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der zweiten ausserordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 27. Mai 1999 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Die zweite Generalversammlung wird wirksam über die Punkte der Tagesordnung befinden können, unabhängig von der Anzahl der Anteile, welche auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Luxemburg, im April 1999.

II (02020/000/35)

Der Verwaltungsrat.

**INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.018.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 25 mai 1999 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01975/008/17)

Le Conseil d'Administration.

**POSEIDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

II (01985/506/21)

Le Conseil d'Administration.

**HOLKEM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 26 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (02007/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOMALUX - SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 mai 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration et recomposition du conseil d'administration
2. Révocation dans leur intégrité des décisions de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 18 novembre 1997 et des instructions données en exécution de ces décisions
3. Révocation, ou injonction au conseil d'administration de SOMALUX de révoquer toutes les procurations actuellement en vigueur concernant la représentation de SOMALUX comme actionnaire d'ENTREPOSTO-GESTAO E PARTICIPAÇÕES (S.G.P.S.), S.A. («ENTREPOSTO»), notamment lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires
4. Représentation, ou instruction au conseil d'administration pour la représentation, de SOMALUX aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de ENTREPOSTO.

II (02203/795/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WIMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 64.352.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 mai 1999 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02085/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUCHARIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.892.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (02164/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*